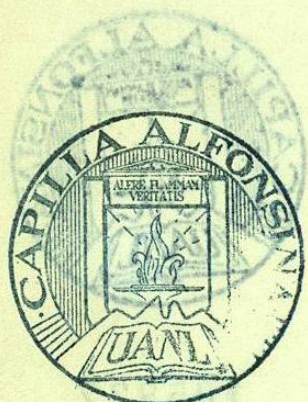


F1233
B25



FONDO
FERNANDO DIAZ RAMIREZ

*relato de
de referencias*

ÉMILE DE LA BÉDOLLIÈRE

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DU MEXIQUE



Swinn

Janet Langg

Le général Forey.

CHAPITRE PREMIER

Souvenirs historiques. — Le père Olmedo. — Les Trois Garanties. — L'empereur Iturbide. — Dissensions intestines. — Gouvernement de Juarez. — Violences faites aux étrangers. — Indemnités dues.

La France est peut-être la seule nation qui n'hésite jamais lorsqu'il s'agit de venger son honneur outragé ou d'obtenir les réparations qui lui sont dues; elle s'était concertée avec l'Angleterre et l'Espagne, afin de régler une ancienne dette avec le Mexique; les difficultés qui sont survenues ont rompu cette alliance; mais pendant que nos auxiliaires s'éloignaient, nos soldats restaient à leur poste et ils arboraient d'une main ferme le drapeau de la France dans ces lointaines contrées, où ils ont

à combattre non-seulement une population belliqueuse, mais encore un climat terrible et des épidémies permanentes.

Avant de suivre des yeux cette expédition si aventureuse et si glorieuse à la fois, nous n'avons pas besoin d'entrer dans des détails historiques et géographiques; car, sous ce rapport, le travail de Malte-Brun ne laisse rien à désirer. Nous devons seulement indiquer rapidement les origines de la situation actuelle, que la France est appelée à dénouer par les armes.

A la conquête du Mexique accomplie en 1522 se rattache le nom immortel de Fernand Cortez qui se vantait avec raison d'avoir donné à Charles-Quint plus d'États que les empereurs n'en avaient jamais possédés. L'illustre aventurier, au milieu d'un peuple immense et auquel il eût été facile d'écraser l'ar-

mée d'invasion, put avoir recours à la terreur; mais, malgré quelques actes de barbarie dénoncés à la postérité par le vertueux évêque de Chiappa, Barthélemy de Las Casas, il est certain que les Indiens, Aztèques, Tlascalans, Mixtèques, furent traités avec assez de douceur pour accepter patiemment leur joug; on ne chercha pas même d'abord à les convertir, et l'on vit même des ecclésiastiques modérer sagement le zèle des vainqueurs. En entrant à Jalapa, le 16 août 1519, Cortez voulait planter des croix sur son passage; le père Olmêdo et le licencié Diaz s'y opposèrent en disant qu'il était téméraire de confier la croix à des barbares mal instruits qui pourraient la traiter avec indignité ou peut-être la mettre au rang de leurs idoles, s'ils avaient pour elle une vénération superstitieuse, sans savoir le mystère qu'elle représentait. Plus tard, à Tlascala, Cortez forma le projet de détruire les idoles, et le père Olmêdo lui dit encore : Cette violence ne s'accorde pas avec les maximes de l'Évangile. Qu'importe d'ailleurs d'abattre les autels, si on laisse les idoles dans les cœurs? Le temps et la mansuétude sont nécessaires à la conversion des infidèles; le moyen de leur faire connaître leurs erreurs n'est pas de déconsidérer la vérité en l'employant comme prétexte à des persécutions. Avant d'introduire le culte du vrai Dieu, il faut chasser le démon, et cette guerre doit se faire avec d'autres armes et de tout autre manière.

Ces idées de tolérance conquirent au clergé espagnol les Indiens du Mexique. Exploités et rançonnés par des maîtres avides qui les faisaient travailler aux mines, ils cherchèrent un refuge au pied de cette croix qu'ils avaient volontairement embrassée. En vertu de la fraternité chrétienne, il s'opéra au Mexique une fusion de race qui n'a sa pareille dans aucun pays; la majorité de la population est indienne, mais on y compte par millions les métis d'indigènes et d'Espagnols, sans parler des Zambos issus des nègres et des Indiens.

Ce fut pendant la guerre de la France et de l'Espagne, en 1808, que la grande colonie espagnole manifesta les premières velléités d'indépendance. Les quelques lignes qui précèdent expliquent suffisamment qu'aucun mouvement n'était possible, sans la participation du clergé. Son influence et ses richesses avaient éveillé la jalousie et la cupidité de la métropole; ses immunités, ses privilèges étaient menacés, et il se mit résolument à la tête de l'insurrection. Un de ses premiers martyrs fut le curé Morélos qui, le 19 août 1811, dirigeait les forces mexicaines à la bataille de Xistala. Assiégé par le vice-roi Colléga, dans la ville de Quantla, il fut obligé de l'évacuer; mais après sa retraite, il brûla le magasin royal des tabacs, à Orizaba, s'empara d'Antéguera et soutint la guerre jusqu'au mois d'octobre 1815. Fait prisonnier dans une escarmouche, entre Jalapa et la Vera-Cruz, il fut accusé devant le tribunal de l'Inquisition d'avoir quitté le sacerdoce pour la profession des armes; et chose remarquable, le Saint Office l'acquitta sur ce chef. Toutefois, plusieurs témoins l'ayant accusé de s'être marié, Morélos fut condamné à la dégradation, et après l'avoir dépouillé des habits sacerdotaux, l'archevêque de Mexico le livra au bras séculier. Les autorités espagnoles n'osèrent faire exécuter dans la capitale un homme aussi populaire, on le fusilla presque clandestinement sur la grande place du village de San-Cristoval; mais sa mort excita chez les insurgés une irritation qui rendit leurs efforts presque irrésistibles.

Le 24 février 1821, les chefs du mouvement, réunis à Iguala, arrêtèrent un plan qui stipulait trois garanties : l'Indépendance, la Religion, l'Union; il contenait vingt-quatre articles dont les douze derniers étaient réglementaires et transitoires. Voici quels étaient les douze premiers :

ART. I. La nation mexicaine est indépendante de la nation espagnole et de toute autre, même sur ce continent. — ART. II. La religion sera la religion catholique, qui est celle que tous les habitants professent. — ART. III. La Nation sera une, sans aucune distinction entre les Américains et les Européens. — ART. IV. Le gouvernement sera une monarchie constitutionnelle. — ART. V. Il sera nommé une junte composée de personnes jouissant de la plus haute réputation dans les partis qui se sont montrés. — ART. VI. Cette junte se réunira sous la présidence de S. E. le comte del Venadito, vice-roi actuel du Mexique. — ART. VII. Elle gouvernera au nom de la Nation, d'après les lois actuellement en vigueur, et sa principale affaire sera de convoquer, en suivant telles dispositions qu'elle jugera à propos de régler, un congrès pour former une constitution convenable au pays. — ART. VIII. S. M. Ferdinand VII sera

invitée à monter sur le trône de cet empire, et en cas de refus de sa part, on invitera successivement les infants D. Carlos et D. Francisco de Paula. — ART. IX. Si S. M. Ferdinand VII et ses augustes frères n'acceptent point cette invitation, la Nation sera libre d'appeler au trône impérial tel membre des familles régnantes qu'il lui plaira de choisir. — ART. X. La confection de la Constitution et le serment de l'Empereur de l'observer fidèlement doivent précéder son entrée dans le pays. — ART. XI. La distinction des castes établie par les lois espagnoles et qui en privait quelques-unes des droits de citoyen, est abolie. Tous les habitants du pays sont citoyens et égaux, et les voies de l'avancement sont ouvertes à la vertu et au mérite. — ART. XII. Il sera organisé une armée pour la défense de la Religion, de l'Indépendance et de l'Union : chargée de garantir ces trois intérêts, elle sera en conséquence appelée l'Armée des Trois Garanties.

Le rédacteur de cette constitution était Augustin Iturbide, né à Valladolid de Mechoacan, et ancien lieutenant dans le régiment provincial de sa ville natale. Il avait, au commencement des troubles, refusé les avances de don Miguel Hidalgo, curé de Dolores, un des promoteurs de l'insurrection; dévoué en apparence aux vice-rois, il était parvenu au commandement de l'armée dite du Nord; mais dès qu'il crut la cause de la mère patrie compromise, il l'abandonna, et en 1821, il arriva sous les murs de Mexico, à la tête de l'Armée Impériale des Trois Garanties. Le lieutenant général don Juan Onodjo, envoyé d'Europe avec pleins pouvoirs, jugea la partie perdue, et pour sauver au moins la souveraineté du roi d'Espagne, il signa, le 24 août 1821, la convention de Cordova, qui sanctionnait le plan d'Iguala.

Cet accommodement fut repoussé par les Cortès dans la séance du 13 février 1822, et Iturbide, président de la junte, se fit proclamer empereur le 18 mai 1822, sous le nom d'Augustin I^{er}; son autorité fut éphémère. Désavoué bientôt par tous les partis, il abdiqua plutôt par la force des choses que de plein gré, le 20 mars 1823. Dans la séance du 8 avril suivant, le congrès mexicain déclara que don Augustin Iturbide avait institué un gouvernement légalement nul, et que la nation mexicaine rentrerait dans la plénitude de sa liberté. Le monarque déchu s'embarqua pour l'Europe, où il aurait pu terminer en paix sa carrière; mais, ayant tenté de rentrer dans sa patrie pour y rétablir son autorité, il fut arrêté et fusillé le 20 juillet 1824, en vertu d'un décret du 28 avril précédent qui le mettait hors la loi. Prévenu de sa sentence par le général don Félix de la Garza, Iturbide ne montra aucune faiblesse. Le 20 juillet, à six heures du soir, on le conduisit sur la place du petit port de Soto-la-Marina, où l'attendaient les soldats chargés de l'exécution. Après avoir bu un verre d'eau il dit aux assistants : « Au moment de mourir, je vous recommande l'amour de la patrie et l'observation de notre sainte religion : c'est elle qui doit vous conduire à la gloire. Je meurs pour être venu à votre secours, et je meurs avec joie, parce que je termine ma vie parmi vous : je meurs avec honneur et non en traître. Cette odieuse tâche ne restera pas à mes enfants ni à leur postérité; non, je ne suis coupable d'aucune trahison. Observez la subordination et l'obéissance envers vos chefs, car en faisant ce qu'ils ordonnent, vous remplissez vos devoirs envers Dieu. Ce n'est pas la vanité qui me fait parler ainsi; dans un pareil moment, je suis loin de pouvoir en conserver... »

Gutierrez, prêtre et membre du congrès de la province, assistait le mourant. Iturbide lui donna la montre et le rossire qu'il portait au cou, pour être remis à son fils aîné : il confia également à cet ecclésiastique une lettre écrite à sa femme, pour lui donner des conseils et des instructions; il voulut qu'on distribuât aux soldats qui allaient l'exécuter, huit onces d'or qu'il avait dans sa bourse. Il se mit à genoux, récita un Credo et un acte de contrition, et mourut frappé de plusieurs balles, à la tête et au cœur. Son corps, escorté par les troupes, fut transporté dans une maison voisine de l'église paroissiale. Le lendemain on lui fit des funérailles aussi décentes que le comportaient les ressources d'une très-petite ville.

A partir de cette époque, tous les partis qui avaient été d'accord pour renverser l'autorité métropolitaine, se divisèrent en tâchant d'accepter les bénéfices du succès. Royalistes, républicains, cléricaux, libéraux, conservateurs, progressistes, unitaires, fédéraux, absolutistes, constitutionnels, se disputèrent le terrain avec tant d'énergie que depuis quarante ans on n'a pas compté au Mexique moins de deux cent quarante révolu-

tions ou coups d'État : Santa-Anna, Comonfort, Zuloaga, Miramon, ont précédé Benito Juarez, sans qu'au milieu de ces vicissitudes le pays eût un instant de repos.

En 1859, Miguel Miramon occupait la capitale; mais Juarez, représentant le parti constitutionnel, se maintenait à la Vera-Cruz, où la perception des douanes lui assurait des ressources. C'était un Indien de vingt-six ans, élevé dans l'étude de la jurisprudence et complètement étranger à l'art militaire; mais il avait l'appui du général Gonzalez Ortega, qui le conduisit à Mexico, le 11 janvier 1861. Tous les partis semblèrent un moment oublier leurs vieilles querelles, et le nouveau gouvernement, comme s'il eût prévu l'orage qui allait fondre sur lui, essayait par tous les moyens possibles de se consolider. Les bandes qui désolaient les États de Mexico, Puebla et Tlascala, furent dispersées; un chemin de fer fut commencé pour relier la Vera-Cruz à la capitale. Les détachements qui tenaient la campagne dans le Sud, sous les ordres de Marquez, de Gutierrez, d'Ordóñez, de Cobos et de Vicario, disparurent, et le général Doblado fut chargé de réduire les Indiens soulevés dans la Sierra-Gorda. Le budget fédéral, fixé à huit millions de piastres, était le plus modéré qu'on eût eu jusqu'alors; mais dans l'évaluation des dépenses, il omettait les indemnités depuis longtemps exigées par les puissances européennes.

Aucun parti ne s'était fait faute de rançonner, de piller, de violenter et même d'assassiner les étrangers. Sans tenir compte des réparations morales, on estimait en chiffres : les réclamations françaises, à 12,000,000 de piastres; les réclamations anglaises, à 16,000,000; les réclamations espagnoles à 8,000,000; les réclamations de divers gouvernements lésés, à 4,000,000. En vain les ministres accrédités auprès du gouvernement mexicain demandèrent justice; en vain ils employèrent tour à tour le langage de la conciliation et de la menace, il fut impossible d'obtenir l'exécution d'un seul des engagements pris par le Mexique.

CHAPITRE II

Pourparlers diplomatiques. — Convention du 31 octobre 1861. — Commencement d'exécution. — Le général Prim. — Lettre de Napoléon III. — Composition du corps expéditionnaire français. — Débats des Chambres françaises.

Au commencement d'octobre 1861, des pourparlers diplomatiques eurent lieu à Paris, à Londres et à Madrid, relativement aux bases sur lesquelles pouvait être établie une commune action de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour des Tuileries, vit M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et lui communiqua les intentions du gouvernement britannique. « Il est prêt, dit-il, à signer avec la France et avec l'Espagne une convention à l'effet d'obtenir la réparation des torts commis envers les sujets des trois pays et d'assurer l'exécution des engagements contractés par le Mexique vis-à-vis des Gouvernements respectifs; mais il importerait de stipuler, dans cette convention, que les forces des trois puissances ne seront employées à aucun objet ultérieur quelconque, et surtout qu'elles n'interviendront pas dans le gouvernement intérieur du Mexique. Le cabinet de Londres propose d'inviter les États-Unis à adhérer à cette convention, sans toutefois attendre leur réponse pour commencer les opérations actives. »

« Je suis d'accord avec votre gouvernement sur ce point, répondit M. Thouvenel; comme lord Russell, je reconnais que la légitimité de notre action coercitive à l'égard du Mexique ne résulte évidemment que de nos griefs contre le gouvernement de ce pays, et que ces griefs, ainsi que les moyens de les redresser et d'en prévenir le retour, peuvent seuls, en effet, faire l'objet d'une convention ostensible. J'admets également, sans aucune difficulté, que les parties contractantes pourraient s'engager à ne retirer de leur démonstration aucun avantage politique ou commercial à l'exclusion les unes des autres et même de toute autre puissance; mais il me semble inutile d'aller au delà et de s'interdire à l'avance l'exercice éventuel d'une participation légitime dans des événements dont nos opérations pourront être l'origine. Pas plus que le gouvernement de la Reine, celui de l'Empereur ne veut assumer la responsabilité d'une intervention directe dans les affaires intérieures du Mexique; mais il pense qu'il est de la prudence des deux cabinets de ne pas décourager les efforts qui pourraient être tentés par le pays lui-même pour sortir de l'état d'anar-

chie où il est plongé, en lui faisant connaître qu'il n'a à attendre en aucune circonstance aucun appui et aucun concours. L'intérêt commun de la France et de l'Angleterre est évidemment de voir s'établir au Mexique un état de choses qui assure la sécurité des intérêts déjà existants et qui favorise le développement de nos échanges avec l'un des pays du monde les plus richement doués. »

La guerre civile qui bouleversait les États-Unis entraînait des complications qui pouvaient n'être pas sans influence sur les affaires du Mexique. Dans l'entretien que nous rapportons, et dont la teneur est officiellement constatée par une dépêche du 11 octobre, M. Thouvenel se préoccupe des conséquences éventuelles de la crise américaine. « Dans le cas, dit-il, où le Nord et le Sud se sépareraient, il est permis de supposer que les deux nouvelles Confédérations chercheront l'une et l'autre des compensations que le territoire du Mexique, livré à une dissolution sociale, offrirait à leurs compétitions. Un semblable événement ne saurait être indifférent à l'Angleterre, et le principal obstacle qui pourrait, selon nous, en prévenir l'accomplissement, serait la constitution au Mexique d'un gouvernement réparateur assez fort pour arrêter sa dissolution intérieure. Que les éléments d'un semblable gouvernement existent au Mexique, c'est ce que nous ne saurions certainement assurer. Mais l'intérêt qui s'attache pour nous à la régénération de ce pays ne permet, ce nous semble, de négliger aucun des symptômes qui pourraient faire espérer le succès d'une pareille tentative. A l'égard de la forme de ce gouvernement, pourvu qu'il donnât au pays et à nous-mêmes des garanties suffisantes, nous n'avons et je ne suppose à l'Angleterre aucune préférence ni aucun parti pris. Mais si les Mexicains eux-mêmes, las de leurs épreuves, décidés à réagir contre un passé désastreux, puisaient dans le sentiment des dangers qui les menacent une vitalité nouvelle; si, revenant par exemple aux instincts de leur race, ils trouvaient bon de chercher dans un établissement monarchique le repos et la prospérité qu'ils n'ont pas rencontrés dans les institutions républicaines, je ne pense pas que nous devions nous interdire absolument de les aider, s'il y a lieu, dans l'œuvre de leur régénération, tout en reconnaissant que nous devons les laisser entièrement libres de choisir la voie qui leur paraîtrait la meilleure pour les y conduire. »

Poursuivant le développement de ces idées, M. le ministre des affaires étrangères ajouta : « Si la prévision que j'indique vient à se réaliser, le gouvernement de l'Empereur, dégagé de toute préoccupation désintéressée, écarte d'avance toute candidature d'un prince quelconque de la famille impériale, et, désireux de ménager toutes les susceptibilités, il verra avec plaisir le choix des Mexicains et l'assentiment des puissances se porter sur un prince de la maison d'Autriche. »

Cette conversation fut communiquée à M. de Flahaut, ambassadeur de France à Londres, et résumée nettement dans la dépêche du 11 octobre 1861. La convention projetée devait indiquer le but de l'entente des parties contractantes, et les moyens qu'elles avaient combinés pour atteindre ce but. Elles devaient dire tout ce qu'elles feraient; mais il paraissait conforme à la prudence ainsi qu'à l'usage de s'abstenir de dire ce qu'elles ne feraient pas, dans l'hypothèse d'événements incertains et auxquels il serait temps d'aviser quand ils se produiraient.

L'ambassadeur de France à Madrid, M. Barrot, reçut une dépêche analogue, en date du 15 octobre 1861. M. le ministre des affaires étrangères lui mandait :

« Par les observations que j'ai cru devoir présenter à lord Cowley, je me suis attaché à établir que, si nous n'avions pas à assumer la responsabilité d'une action directe dans les affaires intérieures du Mexique, la prudence nous conseillait de ne pas décourager par avance les efforts que ce pays tenterait de lui-même, avec l'appui moral que la présence de nos forces sur ces rivages pourrait lui prêter, pour se donner un gouvernement stable et régulier; qu'enfin, tout en les laissant complètement libres dans le choix de leur gouvernement, les trois puissances ne sauraient, au nom même de leur intérêt, s'interdire absolument d'aider les Mexicains dans l'œuvre de leur régénération. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai été amené à parler à lord Cowley de l'éventualité du rétablissement de la forme monarchique au Mexique, ainsi que vous le verrez également dans ma dépêche à M. de Flahaut. »

« M. l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique étant venu avant-